

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

**Conseillers en exercice : 11**      PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,  
PERRIN François, BREGAND Jacky, adjoints  
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,  
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal,  
Mme PREFAUT Claudine

**Conseillers présents : 10**  
Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :                      SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul  
28/11/2018

Date d'affichage :  
18/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-huit novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)
- 2 – SIDEK : surveillance du réseau d'eau
- 3 – ONF : destination des coupes 2019
- 4 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2019
- 5 – Tarifs 2019 : eau
- 6 – Tarifs 2019 : assainissement
- 7 – Tarifs 2019 : droit de chasse
- 8 – Tarifs 2019 : affouage
- 9 – Demandes de subventions
- 10 – Questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **1 – Subvention contrat territorial avec la ville d'Arbois (Pudding Théâtre)**

Suite à la décision du conseil municipal du 31 mars 2016 qui autorisait le Maire à signer une convention avec la ville d'Arbois pour participer au projet artistique et culturel du Pudding Théâtre pour les années 2016, 2017, 2018, le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 152,08 € pour l'année 2018 à la ville d'Arbois (comme prévu dans la convention).

#### **2 – SIDEK : surveillance du réseau d'eau**

Le Maire présente les tarifs de l'adhésion aux services du SIDEK pour la gestion des équipements d'alimentation en eau potable. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir, pour l'année 2019 l'adhésion 1 : recherche de fuites. Il prend acte que la contribution financière pour cette adhésion se décompose comme suit :

- Cotisation exonérée de TVA : 845,20 € (640 € de forfait et 3,60 € x par 57 branchements)
- Services associés – montant TTC = nettoyage des réservoirs : 340 €  
Soit un montant total de 1 185,20 €

### 3 – ONF : destination des coupes 2019

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2019 à savoir :

#### 1. Assiette des coupes pour l'exercice 2019

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2019, l'état d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

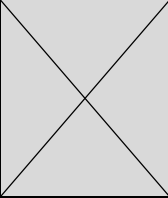
- Approuve l'état d'assiette des coupes 2019 dans sa totalité.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### 2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

##### 2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
<b>Résineux</b>						Grumes	Petits bois	Bois énergie
<b>Feuillus</b>					Parcelle n°10r	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

*(1) : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.*

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

##### 2.2 Vente de gré à gré :

###### 2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied     en bloc et façonnés     sur pied à la mesure     façonnés à la mesure

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **2.2.2 Produits de faible valeur :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes :
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes de la parcelle n° 10ar à l'affouage ;

<b>Mode de mise à disposition</b>	Sur pied	Bord de route
<b>Parcelles</b>	Parcelle n° 10 ar	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

### **4 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement début 2019**

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **5 – Tarifs 2019 : eau**

Le conseil, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs de l'eau en 2019 comme suit :

- |                                       |          |                   |
|---------------------------------------|----------|-------------------|
| - Part fixe par foyer :               | 108,00 € | (105 € en 2018)   |
| - Part modulable par habitant :       | 17,00 €  | (16 € en 2018)    |
| - Taxe agence de l'eau par habitant : | 12,04 €  | (12,81 € en 2018) |

### **6 – Tarifs 2019 : assainissement**

Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement en 2019, la taxe baissera légèrement.

- |                                       |          |                     |
|---------------------------------------|----------|---------------------|
| - Part fixe par foyer :               | 130,00 € | (130 € en 2018)     |
| - Part modulable par habitant :       | 17,00 €  | (17 € en 2018)      |
| - Taxe agence de l'eau par habitant : | 7,10 €   | (au lieu de 7,26 €) |

### **7 – Tarif 2019 : droit de chasse**

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2019 à 100 €.

### **8 – Tarif 2019 : affouage**

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif de l'affouage à 60 € par foyer.

## 9 – Demande de subventions

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pupilles de l'enseignement public : 50 €,
- Restaurants du coeur : 50 €,
- Le Secours Populaire : 50 €,
- La Banque Alimentaire : 50 €.

## 10 - Questions diverses

Le Pudding Théâtre organise comme l'année dernière, la fête du solstice d'hiver à Pupillin le vendredi 21 décembre à partir de 18h30. La commune entretiendra un feu et offrira, comme les autres communes une soupe réalisée par le restaurant Le Castel d'Amandre.

Projets 2019 :

- Equipement de la station de pompage par un système de vidéo-surveillance relié directement à l'ordinateur de la mairie
- Nouvelle conduite d'eau Rue de la Baume avec regards individuels en limite de propriété.
- Bornage du chemin derrière chez M. BAILLY Emmanuel (les conventions proposées à M. Bailly et à M. ROZET ont été acceptées)
- Pose de ralentisseurs ou chicanes à l'entrée du village. Des renseignements seront pris auprès du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul